

Fonds d'Urgence Solidarité : une aide financière concrète



Missions

- Créé en 2011 par le FSJU, le Fonds d'Urgence Solidarité (FUS) évite à des personnes confrontées aux divers accidents de la vie (perte d'emploi, problèmes de santé, divorce...) de basculer dans la précarité et de se retrouver en situation de rupture sociale.
- Ce programme octroie à des personnes isolées et à des familles, des aides en 24 heures ou sous à 8 à 10 jours selon le degré d'urgence.
- Le FUS apporte une aide financière pour répondre à de nombreuses situations : loyers impayés, dettes locatives et énergétiques (électricité-gaz), frais médicaux non remboursés, frais d'hospitalisation... Il répond aussi à des besoins spécifiques autour du calendrier juif, en partenariat avec des associations sociales communautaires (distribution de colis alimentaires, bons d'achats pour les fêtes juives – Tichri et Pessah...).
- Le FUS travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la solidarité en France : les associations sociales juives comme le Réseau Ezra Ile-de-France et les Comités d'Action Sociale Israélites (CASI de Marseille, Lyon, Toulouse, Nice et Strasbourg).
- Si le FUS offre une première aide d'urgence, il propose également aux personnes en demande, un accompagnement sur le long terme avec d'autres dispositifs, en lien avec les travailleurs sociaux.

Les bénéficiaires

- Sara, mère de 4 enfants a vu son mari privé de ressources pendant 5 mois suite à un licenciement complexe. La famille a évité l'expulsion grâce au FUS. « L'aide nous a permis de payer une partie de nos dettes locatives et de trouver un arrangement avec le propriétaire. »



Le FUS en quelques chiffres

- Doté de 220 000 € en 2016, le Fonds d'Urgence Solidarité a permis d'aider 874 foyers soit 2 622 personnes en situation de précarité.
- Les montants accordés varient de 150 à 1000 euros, en fonction de l'urgence des cas.